

Définition du domaine d'examen

FRA-1031-3

Français langue d'enseignement

**Compréhension en lecture
et production écrite**

Mise à jour avril 2005

Québec 

Définition du domaine d'examen

FRA-1031-3

Français langue d'enseignement

**Compréhension en lecture
et production écrite**

Mise à jour avril 2005

Formation professionnelle et technique
et formation continue

Direction de la formation générale
des adultes

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2005 – 05-00025

ISBN 2-550-44256-3

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2005

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
1 Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative	2
2 Compréhension en lecture	3
2.1 Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative.....	3
2.1.1 Notions.....	3
2.1.2 Habiletés.....	5
2.2 Tableau de pondération.....	6
2.3 Comportements observables.....	7
3 Production écrite	9
3.1 Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative.....	9
3.1.1 Notions.....	9
3.1.2 Habiletés.....	11
3.2 Tableau de pondération.....	12
3.3 Comportement observable.....	13
4 Justification des contenus et de leur pondération	14
4.1 Compréhension en lecture.....	14
4.2 Production écrite.....	14
5 Spécifications de l'épreuve	15
5.1 Type d'épreuve.....	15
5.1.1 Compréhension en lecture.....	15
5.1.2 Production écrite.....	15
5.2 Déroulement de l'épreuve.....	16
5.3 Importance relative des parties de l'épreuve et note de passage.....	16
5.4 Conditions particulières.....	16

PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée pour les besoins de l'évaluation sommative. Elle sert à faire connaître les éléments essentiels et représentatifs du programme d'études de français, plus particulièrement ceux du cours FRA-1031-3, qui seront l'objet d'une évaluation sommative. Elle est fondée sur le programme et permet d'en faire ressortir les grandes orientations et les principes sur lesquels doit reposer l'évaluation des apprentissages visés, mais elle ne peut, en aucun cas, le remplacer. En outre, elle assure la correspondance entre le programme et les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative.

La définition du domaine d'examen est essentielle à la préparation d'épreuves valides d'une version à une autre, d'une commission scolaire à une autre ou, encore, d'une année à une autre. Elle permet de préciser les éléments évalués pour chacune des habiletés retenues aux fins d'évaluation sommative.

Elle constitue la première étape dans l'élaboration d'un instrument de mesure pour l'évaluation sommative. Les étapes subséquentes se déroulent suivant le partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires.

1 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations

L'objectif du programme est de rendre l'adulte habile à lire et à rédiger divers textes, à écouter et à formuler oralement divers messages, qui pourront répondre à ses besoins de communication.

Le programme a pour objet le développement d'habiletés langagières dont l'acquisition progressive se fait en spirale : les objectifs intermédiaires se répètent d'un cours à l'autre autant en ce qui a trait à la compréhension que pour ce qui est de la production. De plus, les indicateurs de l'habileté sont nuancés et deviennent plus nombreux en même temps que les éléments d'apprentissage présentent des particularités et un élargissement en fonction du caractère distinctif de chaque dominante et du contenu qui augmente d'un cours à l'autre.

Le programme a pour objet de favoriser l'exploitation des ressources de la langue pour permettre à l'adulte d'acquérir et de développer l'habileté à comprendre le sens des textes et des messages qui lui sont proposés.

Dans le programme, on souhaite amener l'adulte à utiliser également les ressources de la langue pour développer son habileté à s'exprimer oralement ou par écrit.

Dans le programme, on vise l'intégration des apprentissages et le transfert des connaissances acquises en compréhension dans la production, et vice versa.

Conséquences

Au moment de l'évaluation, on se servira des situations tirées de la vie courante pour vérifier les habiletés à lire et à rédiger des textes significatifs.

Étant donné la récurrence des contenus d'apprentissage du programme, dans l'épreuve relative au présent cours, on pourra tenir compte des exigences des cours précédents et des connaissances acquises antérieurement.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera dans quelle mesure l'adulte est capable d'exploiter les ressources de la langue pour comprendre et analyser le sens des textes qui lui sont proposés.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera la capacité de l'adulte à utiliser les ressources de la langue dans ses productions écrites et dans la formulation de ses réponses.

Lorsque ce sera possible, au moment de l'évaluation, on tiendra compte en production des éléments étudiés en compréhension et vice versa.

2 COMPRÉHENSION EN LECTURE

2.1 Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative

Objectif terminal Lire un texte à dominante informative portant sur un sujet lié ou non à l'actualité : texte descriptif, article documentaire ou chronique.

2.1.1 Notions

Éléments du discours

- **Situation de communication**
 - intention de l'émetteur ou de l'émettrice
 - caractéristiques de l'émetteur ou de l'émettrice
 - provenance du texte et date de publication
- **Sujet**
- **Éléments d'information**

Organisation du discours

- **Éléments de la structure**
 - idée principale
 - idée secondaire
- **Éléments de cohérence**
 - organisation matérielle
 - titre
 - paragraphes
 - marqueurs de relation
 - mots de substitution
 - pronoms
 - synonymes

Langue

- **Mots ou expressions**
 - sens selon le contexte
 - sens propre et sens figuré
 - antonymie et synonymie
 - formation des mots
 - famille de mots
 - dérivation lexicale (préfixe et suffixe)

- **Orthographe lexicale**
 - difficultés orthographiques particulières

- **Orthographe grammaticale et éléments syntaxiques**
 - accord des mots
 - constituants de la phrase simple
 - types de phrases
 - déclarative
 - interrogative
 - impérative
 - exclamative
 - signes de ponctuation
 - point
 - virgule (cas les plus simples)
 - point d'interrogation
 - point d'exclamation

- **Règles de la langue**
 - règles lexicales
 - règles grammaticales
 - règles syntaxiques

2.1.2 Habiletés

- **Connaître**

Capacité à reconnaître les mots auxquels s'applique une règle de l'orthographe lexicale.

- **Comprendre**

Capacité à dégager du texte les composantes relevant du discours et de son organisation et à saisir le sens qui lui est donné par le vocabulaire, l'orthographe grammaticale ou la syntaxe.

- **Appliquer**

Capacité à respecter les règles de la langue.

- **Analyser**

Capacité à faire ressortir l'organisation des idées ainsi que les moyens utilisés pour créer des liens entre elles.

- **Évaluer**

Capacité à exprimer sa réaction quant à l'information transmise.

2.2 Tableau de pondération

COMPRÉHENSION EN LECTURE

Notions Habilités	Éléments du discours	Organisation du discours	Langue
Connaître 6 %			· Orthographe lexicale 6 % (5) 6 %
Comprendre 64 %	· Situation de communication et sujet 8 % · Éléments d'information 16 % (1)* 24 %	· Éléments de cohérence 8 % (3) 8 %	· Mots ou expressions 24 % · Orthographe grammaticale et éléments syntaxiques 8 % (6) 32 %
Analyser 20 %		· Éléments de la structure 16 % · Éléments de cohérence 4 % (4) 20 %	
Évaluer 5 %	· Éléments d'information 5 % (2) 5 %		
Appliquer 5 %			· Règles de la langue 5 % (7) 5 %

* Les numéros (1) à (7) correspondent aux numéros des dimensions.

2.3 Comportements observables

Dimension 1 : Comprendre (24 %)

- 4 % Dégager l'intention de l'émetteur ou de l'émettrice et le sujet du texte.
- 4 % Dégager une caractéristique de l'émetteur ou de l'émettrice.
ou
Relever la provenance du texte et la date de publication.
- 16 % En considérant le texte en tout ou en partie, dégager ou présenter dans ses mots quatre éléments d'information.

Dimension 2 : Évaluer (5 %)

- 5 % Exprimer son intérêt quant à l'information transmise dans le texte.

Dimension 3 : Comprendre (8 %)

- 4 % À partir d'un extrait du texte, relever un mot de substitution pour un mot ou un groupe de mots donné.
- 4 % À partir d'un extrait du texte, relever un mot qui établit le lien entre deux parties de phrase, entre deux phrases ou entre deux paragraphes.

Dimension 4 : Analyser (20 %)

- 8 % À partir de deux paragraphes donnés, faire ressortir pour chacun l'idée principale.
- 8 % À partir de l'idée principale d'un paragraphe, faire ressortir deux idées secondaires qui la précisent.
- 4 % Expliquer le lien qui existe entre le titre et l'information transmise dans le texte.

Dimension 5 : Connaître (6 %)

- 6 % À partir de l'énoncé de trois règles lexicales, donner pour chacune deux exemples tirés du texte qui en montrent l'application.

Dimension 6 : Comprendre (32 %)

- 8 % Donner, selon le contexte, le sens de deux mots ou groupes de mots du texte, dont au moins un est utilisé au sens figuré.
- 8 % Donner un synonyme ou un antonyme de deux mots du texte pour en expliquer le sens selon le contexte.
- 8 % Donner, selon le contexte, le sens de deux mots du texte en se servant d'un procédé de formation des mots.
- 8 % À partir d'un extrait du texte et en tenant compte, le plus possible, des notions à l'étude dans le cours, dire en quoi l'accord d'un mot ou d'un groupe de mots ou un élément syntaxique contribue à mieux en faire saisir le sens. (Il peut s'agir de la combinaison d'un nombre variable de ces éléments pour autant qu'on en évalue **deux**.)

Dimension 7 : Appliquer (5 %)

- 5 % Respecter les règles de la langue déjà étudiées dans la formulation des réponses (énoncés ou phrases complètes).

3 PRODUCTION ÉCRITE

3.1 Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative

Objectif terminal Écrire un texte à dominante informative portant sur un sujet lié ou non à l'actualité : texte descriptif.

3.1.1 Notions

Éléments du discours

- **Situation de communication**
 - intention de communication
 - sujet
- **Présentation du sujet**
- **Éléments d'information**
 - idées cernant le sujet
 - faits
- **Retour sur l'information transmise**

Organisation du discours

- **Élément de la planification**
 - plan du texte informatif
 - introduction : présentation du sujet
 - développement : éléments d'information
 - conclusion : retour sur l'information transmise
- **Éléments de cohérence**
 - ordre logique des idées
 - groupement des idées en paragraphes
 - liens entre les propositions, entre les phrases et entre les paragraphes
 - marqueurs de relation (conjonctions, prépositions et certains adverbes)
 - mots de substitution (pronoms, synonymes, etc.)

- **Présentation matérielle**
 - mise en page conforme à ce genre d'écrit
 - lisibilité de l'écriture

Langue

- **Style**
 - mots justes et expressions correctes se rattachant au contexte
 - vocabulaire dénotatif

- **Règles de la langue**
 - règles syntaxiques relatives à la phrase simple
 - présence du groupe sujet et du groupe verbal
 - présence de tous les mots nécessaires à la phrase
 - respect de l'ordre des mots et présence des signes de ponctuation convenant au sens et à la construction de la phrase
 - choix judicieux des auxiliaires, des modes et des temps des verbes
 - utilisation appropriée des déterminants et des pronoms
 - règles lexicales
 - règles relatives à l'emploi des signes orthographiques (accent, apostrophe, cédille, tréma, trait d'union), de la majuscule, de l'abréviation et à la division des mots
 - règles grammaticales
 - accord des mots à l'intérieur du groupe nominal
 - conjugaison des verbes (1^{er} et 2^e groupes)
 - accord du verbe avec son sujet ou ses sujets (nom, pronom personnel ou groupe nominal)
 - accord du participe passé employé seul, avec *être* et avec *avoir* (cas les plus simples)
 - autres règles déjà étudiées

3.1.2 Habiletés

- **Appliquer**

Capacité à respecter les normes de présentation d'un texte et les règles de la langue.

- **Synthétiser**

Capacité à présenter dans un texte informatif l'ensemble des éléments qui le caractérisent.

3.3 Comportement observable

Rédiger un texte descriptif de 200 à 250 mots en respectant les exigences suivantes :

- 6 % **(1)** Présenter dans l'introduction le sujet traité.
- 20 % Développer des idées concernant le sujet en l'abordant d'un point de vue factuel.
- 4 % Présenter une conclusion en faisant un retour sur l'information transmise.
- 4 % **(2)** Présenter un texte soigné et conforme aux normes établies.
- 4 % **(3)** Établir le plan général du texte selon le modèle informatif en indiquant au moins les mots clés correspondant à chacune des idées essentielles qui y sont présentées.
- 12 % Structurer le texte en tenant compte des éléments de cohérence.
- 10 % **(4)** Respecter les règles syntaxiques déjà étudiées.
- 14 % Respecter toutes les règles lexicales.
- 12 % Respecter les règles grammaticales déjà étudiées.
- 14 % **(5)** Employer un vocabulaire approprié à la situation d'écriture.

4 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

Les habiletés cognitives retenues relèvent de la taxonomie de Bloom¹.

4.1 Compréhension en lecture

Pour le présent cours, l'habileté *comprendre* a été privilégiée comme objet d'évaluation. Quant à l'habileté *connaître*, elle n'a été retenue que pour l'orthographe lexicale, car cette notion est à l'étude au présecondaire, en 1^{re} et en 2^e secondaire.

De plus, comme les notions d'*idée principale* et d'*idée secondaire* sont importantes dans la dominante informative à l'étude dans ce cours, la pondération accordée à l'habileté *analyser* est plus importante que dans le cours subséquent FRA-1032-2 portant sur la dominante expressive.

L'habileté *évaluer*, malgré son niveau de difficulté plus grand, est mesurée pour connaître la capacité de l'adulte à *réagir au texte*, conformément à l'indicateur de l'habileté du programme d'études.

L'habileté *appliquer*, au troisième niveau dans la taxonomie de Bloom, n'a été retenue, en compréhension, que pour l'évaluation de la capacité de l'adulte à respecter les règles de la langue dans l'écriture de l'ensemble de ses réponses. Voilà pourquoi elle apparaît à la fin du tableau de pondération, et ce, pour l'ensemble de l'épreuve.

4.2 Production écrite

En production écrite, les habiletés retenues sont *appliquer* et *synthétiser*, puisqu'il est demandé à l'adulte de satisfaire à une seule tâche, soit celle de présenter, dans un ensemble structuré, l'ensemble des idées relatives à une situation de communication donnée, en appliquant les règles de la langue.

Étant donné l'importance de respecter la situation de communication présentée, on devra d'abord vérifier si le texte produit par l'adulte répond à cette exigence. Le non-respect de cette dernière entraînera automatiquement l'échec à cette partie de l'épreuve.

Pour ce qui est de la pondération accordée au respect des règles lexicales (14 p. 100) et des règles syntaxiques (10 p. 100), elle demeure élevée pour ce cours; tandis que celle pour le respect des règles syntaxiques augmente à 10 p. 100 par rapport à la pondération accordée au présecondaire. Il est important de souligner ici que les règles syntaxiques et grammaticales à respecter sont celles déjà étudiées par l'adulte; quant à l'orthographe lexicale, il ou elle doit en respecter toutes les règles.

1. Si vous désirez obtenir plus d'information sur cette taxonomie, vous pouvez consulter le *Dictionnaire actuel de l'éducation* de Renald Legendre, pages 1316 à 1320.

5 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

Aux fins de l'évaluation sommative, une épreuve en deux parties est exigée : la première partie permet de mesurer l'habileté de l'adulte à lire un texte à dominante informative; la seconde, de mesurer son habileté à écrire un tel texte.

5.1 Type d'épreuve

L'épreuve comporte deux parties distinctes.

5.1.1 Compréhension en lecture

Un texte à dominante informative (texte descriptif, article documentaire ou chronique) de 400 à 600 mots sera présenté à l'adulte.

L'atteinte des objectifs retenus pour le cours FRA-1031-3 sera mesurée à partir d'items (questions ou tâches) auxquels l'adulte devra répondre par écrit. Ces items peuvent être à réponse choisie ou à réponse construite.

Tous les comportements observables doivent faire l'objet d'un item dans chaque forme d'épreuve; cependant, certains peuvent nécessiter la rédaction de plus d'un item.

En ce qui concerne l'évaluation du comportement observable relatif au respect des règles de la langue dans la formulation des réponses, on appliquera les critères suivants :

5 points	4 points	3 points	2 points	1 point	0 point
de 0 à 5 erreurs	6 ou 7 erreurs	8 ou 9 erreurs	10 erreurs	11 erreurs	12 erreurs et plus

5.1.2 Production écrite

L'adulte devra rédiger un texte descriptif de 200 à 250 mots.

Deux sujets différents lui seront proposés; il n'y aura aucun « sujet libre ». Dans la présentation des sujets, on doit inclure les éléments suivants de la situation de communication : l'intention de communication et le sujet lui-même.

Afin de faciliter l'émergence des idées, on fournira, sous forme d'image, de champ lexical ou d'énoncé, quelques renseignements pour chacun des sujets proposés.

Dans le *Cahier de l'élève*, on fournira à l'adulte une *Liste des points à vérifier* pour l'aider à réviser et à corriger son texte. Cette liste correspond aux critères de correction à partir desquels le texte sera évalué et elle doit être présentée dans des termes clairs et faciles à comprendre par l'adulte.

On indiquera également la pondération accordée pour chacun des points à vérifier ainsi que la pénalité prévue en cas de non-respect du nombre minimum de mots requis, soit la perte d'un point par tranche de dix mots manquants. Si la pénalité dépasse huit points, c'est-à-dire s'il y a 80 mots manquants et plus, la production ne sera pas corrigée et la note zéro sera attribuée.

5.2 Déroulement de l'épreuve

L'épreuve devra se dérouler à la fin du cours, en salle d'examen, et comporter deux séances distinctes, la partie ayant pour objet la compréhension précédant idéalement celle portant sur la production.

Durée de l'épreuve

Partie relative à la compréhension : 2 heures 30 minutes

Partie portant sur la production : 3 heures

5.3 Importance relative des parties de l'épreuve et note de passage

Pour le cours FRA-1031-3, la partie de l'épreuve relative à la compréhension représente 60 p. 100 de l'évaluation et celle qui porte sur la production, 40 p. 100.

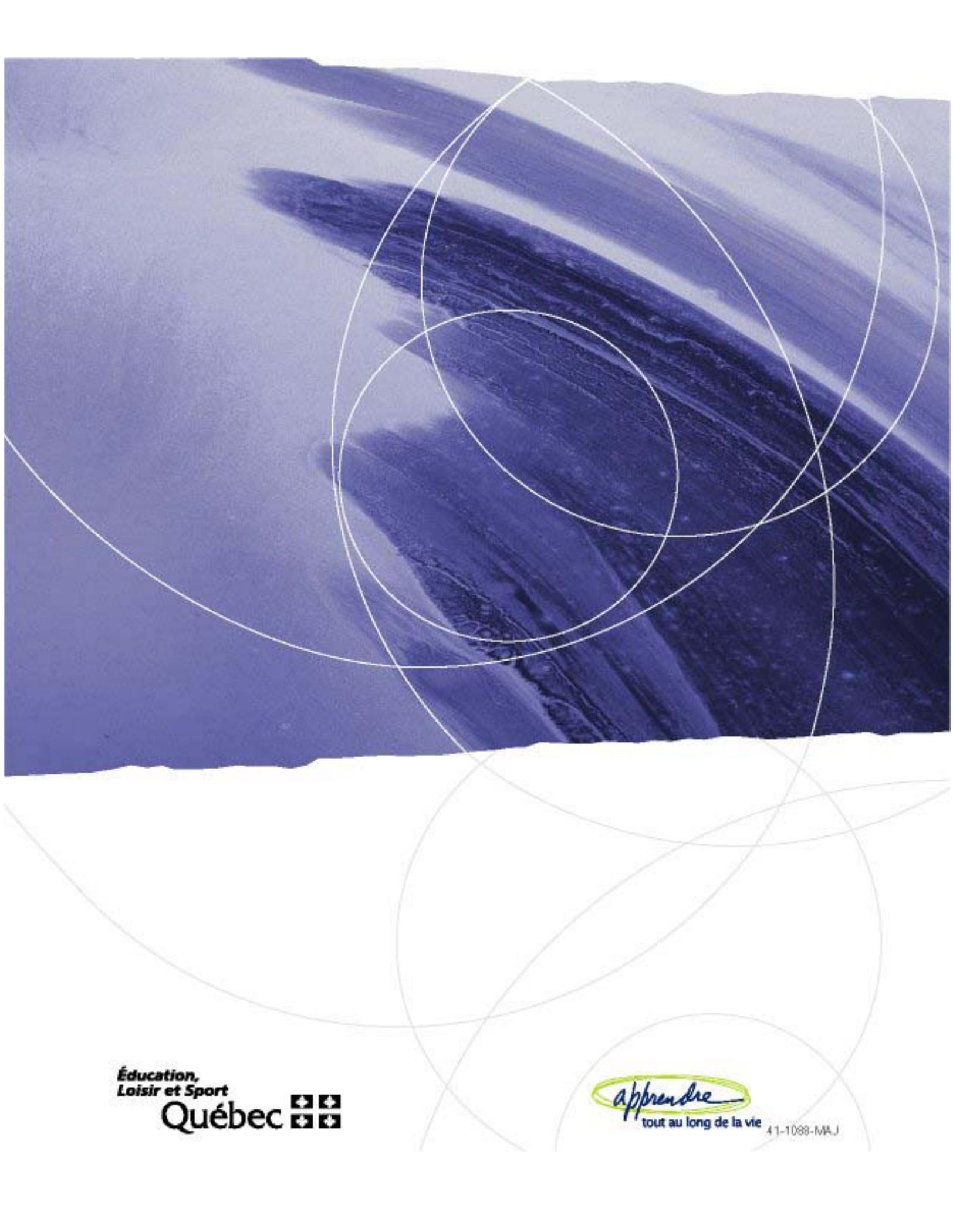
La note de passage est fixée à 60 sur 100 pour l'ensemble de l'épreuve.

5.4 Conditions particulières

L'utilisation d'un dictionnaire usuel de la langue française (Larousse, Robert, Multi), d'une grammaire et d'un ouvrage sur la conjugaison est permise. Il est à noter que toute grammaire publiée par une maison d'édition reconnue est autorisée, mais qu'on ne peut permettre l'utilisation d'une grammaire maison ou d'un ouvrage spécialisé comme *Info express*.

L'usage de tout autre dictionnaire spécialisé (de synonymes, d'antonymes, d'anglicismes, etc.) et d'ouvrages tel le *Petit Lexique* n'est autorisé que pour la partie de l'épreuve portant sur la **production écrite**.

Aucun autre document ne peut être utilisé.



Éducation,
Loisir et Sport
Québec 

apprendre
tout au long de la vie

41-1088-MAJ